

Boucheporn (57095)

Arrêté : SGAR n° 2003-662 du 05/12/2003 --- Secteur : Boucheporn (toute la commune)

Seuil Urbanisme : 50 m²

Seuil Affouillements : 50 m²

Seuil Végétation : 10000 m²

